

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 38 nommant, pour l'année 1952, les assesseurs près le Tribunal d'homologation de la Côte Française des Somalis .

n° 38

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 janvier 1952

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro  
1 février 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1846, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la Propriété foncière à la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret du 29 juillet 1924 organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 décembre 1951 déterminant les conditions d'applications du décret susvisé

**Vu** le décret en date du 25 juillet 1939 modifiant et complétant l'article 4 du décret du 29 juillet 1924 et relatif à l'aliénation de gré à gré des terres domaniales à la Côte Française des Somalis: Vu l'arrêté n° 88 du 7 janvier 1949, accordant un droit de concession provisoire à M. Noël Abdi

**Vu** la lettre ne 902/TP du 12 décembre 1951 de M. le Directeur du Service des Travaux publics

**Vu** le procès-verbal de séance n° 8 du 17 décembre 1951 de la Commission de la Propriété foncière; ' Sur le rapport du Chef du Service des Domaines

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 16 janvier 1952,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, —Sont approuvées les clause et conditions du contrat d'échange de terrains au boulevard de Gaulle, passé à la date du 17 janvier 1952, entre le Territoire de la Côte Française des Somalis d'une part, et M. Noël Abdi, comptable Djibouti, d'autre part. -

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du Territoire.

**Le Gouverneur.N. SApoul.**